

<p>Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Délibération n° 0082/2021</p>	<p>Objet : Décision modificative n° 2</p>

Conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 09

Absents : 00

Votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le 16 décembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Noémie ARNOFFI, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Carine LACROIX CHARLES, Benjamin GAUDON, Mathias ALONSO, Joël VILLAÇA, conseillers municipaux.

Absents représentés : Alain BOUKRIS représenté par Alphonse BOYE, Arnaud DESSAINT représenté par Vanessa HANNI, Caroline DELISSE représentée par Noémie ARNOFFI, Mehdi BELLOUTH représenté par Alphonse BOYE, Samantha CRISIAS représentée par Vanessa HANNI, Grégory NGUYEN représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Nicole DELBOSC représentée par Martine HARBULOT, Bernard KAMMERER représenté par Carine LACROIX CHARLES, Stéphanie COUCHOUX représentée par Céline MONASSA.

Absents : /

Monsieur Mathias ALONSO a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n°38/2021 du Conseil Municipal du 08 avril 2021 relative au budget de la Commune pour l'année 2021 ;

Vu la délibération n°67/2021 du Conseil Municipal du 30 septembre 2021 relative à la Décision Budgétaire n°1 ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Marchés Publics en date du 14 décembre 2021 ;

Considérant la nécessité d'actualiser le budget, notamment par le besoin d'ajuster la prévision budgétaire des charges de personnel et le changement d'imputation concernant le spectacle scolaire de fin d'année ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la Décision Modificative n°2 présentée ci-dessous et telle qu'annexée à la présente délibération.

- Ajustement de la prévision budgétaire concernant le chapitre 012 - Charges de personnel.

DF - Chapitre 012 + 36 000 €.

DF - Chapitre 022 - 36 000 €.

Total 0 €.

- Ajustement de la prévision budgétaire concernant le spectacle scolaire de fin d'année.

DF - Chapitre 011	+ 1 500 €.
DF - Chapitre 011	- 1 500 €.

Total	0 €.

La balance budgétaire après prise en compte de la décision modificative n°002/2021 se présente comme suit :

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à : 2 748 000,00 €.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à : 8 930 100,00 €.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 16 décembre 2021.



Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.